

et les motifs des populations autochtones, et les disposes à rechercher au moyen des rapports qu'il avait fait à leur imperiale majeure. Il fut alors nommé à l'ordre de l'empereur pour son service dans le district de Siam, nous fut attribué plus de privilégiés aux sympathies que nous avions pu pour concevoir dans les vastes Empires au sud depuis qu'elle est en quelque sorte située.

Nous avons du songer à fixer définitivement nos rapports avec le royaume de Siam, devons notre voisin par suite de nos récentes acquisitions territoriales. Il nous importe de voir stabiliser une ligne de démarcation entre cet Etat et le Cambodge, placé depuis 1863 sous notre protectorat. Il n'était pas moins nécessaire d'avoir à prendre, comme les eaux du fleuve Mékong. Après de longues et infatigables recherches, il fut décidé à l'empereur que le royaume de Siam s'est déterminé à envoyer à France des Ambassadeurs chargés de régler les divers points en litige. Ces plénipotentiaires ont effectivement signé, le 15 juillet dernier, un Traité aux termes duquel le Gouvernement Siamese, tout en conservant les droits qu'entretenait la possession lui attribuait sur certains territoires antérieurement élevés au Cambodge, renonce définitivement toutes prétentions sur ce Royaume, que reste désormais sous le protectorat reconnu de la France. Le même acte stipule la complète et prochaine délimitation des deux Etats libétophiles, et assure à notre commerce, par une clause spéciale, la sécurité et la tranquillité de nos routes qui dépassent de Siam. Mékong est le seul courant territorial en question.

Le Gouvernement de Siam nous a donné, du reste, la preuve du prix qu'il attache à notre alliance, en cherchant à nous avec nous des relations plus intimes, immédiatement après l'annexion à notre colonie des trois provinces cochinchinoises de l'est et en sollicitant pour ses sujets, dans nos possessions, les facilités commerciales dont ils avaient jusqu'ici rencontrées et que le Gouvernement Annamite leur avait retirées. Le commerce de notre colonie est donc assuré, dès aujourd'hui, de travers de ce côté les dispositions les plus favorables, tandis que le grand fleuve, dont une mission spéciale poursuit l'exploration, lui ouvrira sans doute des communications assez faciles qui directes avec les riches provinces du sud de la Chine.

Bien que la Cour de Pékin garde encore une certaine réserve dans ses relations avec les Puissances étrangères, diverses symphonies semblent indiquer de sa part une tendance à se rapprocher de l'Europe. Ces dispositions sont de plus en plus évidentes parmi les populations du littoral de l'Empire qui se familiarisent avec les idées de l'Occident et n'hésitent plus à reconnaître la supériorité de notre civilisation.

Pénétrée du reste, de la pensée que les intérêts de toutes les nations doivent être protégés par l'ordre et la paix, et ne sauraient être séparés sans en souffrir, le Gouvernement de l'Empereur s'attache à ne pas agir isolément sur ses terres, et à se concerter, au contraire, en toute occasion, avec les autres Puissances.

Notre politique au Japon ne s'inspire pas de principes différents, et c'est avec une limite satisfaction que nous entassons le rang important que la France tient dans ce pays, ainsi que la considération que nous y portons. Les deux dernières missions, déjà très sérieux intérêts appelaient, avant peu, à prendre un développement considérable; notre influence morale n'a pas fait de moindres progrès. L'envoie d'un corps expéditionnaire en place au Japon pousse sous la protection de l'Empereur, l'autonomie des deux îles, au point de sympathie dont toutes les nations maritimes partagent le bénéfice. C'est ainsi que l'ouverture prochaine du port de Hinga et des villes de Yedo et d'Osaka promet à tous les étrangers de nouvelles et égales facilités pour déployer fructueusement au Japon leur activité et leur industrie. L'assemblée nous offre envoys de nos larges perspectives, et le Gouvernement de l'Empereur pourra s'enquérir justement d'avoir dirigé ses efforts vers ces deux contrées jadis presque inconnues, où le gout de la France, pénétré à la suite de ses armes et de son commerce, a déjà si largement contribué à répandre les idées fécondes et civilisatrices.

FAITS DIVERS

Un ingénieur de Glasgow, Mr. Kenmappin, travaille à la confection d'un osseau géantique qui a pour but de résoudre le problème de la navigation aérienne. Cet appareil pesera 3.000 livres; il est pourvu d'une machine à vapour d'une force de 70 chevaux, de deux hélices de 42 pieds et d'un gouvernail proportionné. La vitesse de la locomotion doit être de 40 milles à l'heure.

Des Américains habitant Portland et grande amateurs de régate ont fait construire un bateau à voile de 120 pieds de long, 12 pieds de large et ne pèse qu'à 1 kilo. Le canot de l'Américain, tout aussi léger ayant les mêmes dimensions pèse 22 kilos. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le canot de papier est trois fois plus fort que celui de bois; il est construit de façon à ce qu'on puisse y placer une tonne en quantité suffisante pour équilibrer la totalité de son poids à 4 kilos.

À la dernière réunion de la société royale de géographie de Londres, on a lu le rapport du capitaine Mongomery, sur le voyage d'un pundit (docteur Indien) à Lhassa et à la source de la Brahmaputra.

Ce rapport commenté par le récit des nombreuses tentatives faites sans succès pour pénétrer dans le Thibet par les deux pundits que le capitaine Montgomery avait instruits précédemment en vue de cette exploration. L'un d'eux réussit à la fin à troubler la vigilance des gouverneurs et des gardes des frontières, et passa le Kashi-mundi, la capitale du Népal, via Kizong, au monastère de Tadum, au nord, et, enfin, dans le district de Lhassa, où il est sur la grande route du Thibet, allant à l'est et à l'ouest entre Garrookh et Lhassa, il se dirigea, en compagnie d'un marchand de l'Inde, à Lhassa, et atteignit la ville sainte le 10 juillet 1866. Il quitta Lhassa pour revenir dans son pays le 21 avril, mais, au lieu de retourner au Népal, il continua de suivre la grande route vers l'ouest, et traversant la source de Sutlej sur la Rakastha, il rentra sur le territoire anglais par la passe Udhara dans Kunnsao. Des nombreuses observations qu'il prit avec son pour déterminer la hauteur, il résulte que la grande route entre Garrookh et le Thibet sur une distance de 800 milles, s'étend le long d'une région ayant en moyenne une hauteur de 14,000 pieds au-dessus du niveau de la mer; elle ne descend que sur un point à 11,000 pieds, mais dans beaucoup d'en-

droits elle s'élève à plus de 40,000 pieds. La partie est bien entretenue par les Tibétains, le voyage en ferme un sentiment de sécurité dans les maisons de poste (aujou) établies à des intervalles de 90 à 100 mètres. Entre le lac Mansowar et Tadum, il parait que l'on a toujours vu le glacier sur les pentes des étonnantes montagnes au sud et au nord de la route, qui commencent à 80 milles à l'est de Tadum; une très haute chaîne couverte de neige était visible, s'étendant dans une longueur de 120 milles et ayant un pic très élevé, apposé Harkhang, à son extrémité occidentale. Lhassa a été rencontré être à 11,700 pieds au-dessus du niveau de la mer. D'excellentes observations relatives à la latitude ont été prises, à 31 points différents, et un relevé de la hauteur a été fait avec le plus grand soin sur une distance de 1,000 milles.

Le président de la société, sir R. L. Murdochson, fit remarquer que le relevé de la route fait par le pundit était de la plus grande importance pour les géographes, car bien que le Thibet eût été visité à diverses époques pendant les trois derniers siècles, il n'avait été apporté en Europe aucun compte-rendu digné de foi de la véritable configuration géographique de ce pays, ni aucunes données pour fixer exactement la position des lieux.

EXPOSITION UNIVERSELLE

LES ALIMENTS ET LES BOISSONS

Voir le Messager des 10 mai, 6, 42, 26, 27 juil., 4 et 11 juil.

VIII

Les liquides fermentés qui se consomment généralement en Europe sont le vin, la bière, le cidre et l'alcool. Je néglige les curiosités plus ou moins potables... comme l'hydromel, le vin de groseille, si cher au bon vincent de Wakefield, le lait fermenté dont les Tartares se servent volontiers, à ce qu'on dit, mais qu'ils n'ont pas envoyé au Camp de Mao.

Le vin (tou tou soigneur tout honneur!) est la boisson par excellence. J'entends le vin de table, rouge, contenant de 8 à 12 pour cent d'alcool. Pris à dose modérée, avec ou sans eau, pendant le repas, il est éminemment tonique, c'est-à-dire qu'il augmente l'assimilation, mais d'une manière durable, l'activité des nos organes. L'usage régulier d'un bon vin rend les hommes plus vigoureux, plus intelligents, plus sociables et plus nobles, notes ce point. Le fléau de l'ivrognerie se situe plus crudellement dans les zones géographiques et sociales où il n'y a pas de vin, ou où il n'y a pas exception. L'homme qui tous les jours, à doses excessives, à doses régulières, une demi-bouteille de bon vin, n'a pas besoin d'alcool pour se rebeller. Il s'oublierait peut-être dans une futa, non bosquet, au bout d'un coup de trop, mais il laisse la débauche aux malheureux que délongues et pénibles conséquences ont allégié jusqu'à ce stade.

Le vin que l'on cultive sur l'Asie, en Europe, en Russie, en Inde, en Grèce, en Turquie, en Algérie, en Allemagne, en Hongrie, dans la Russie méridionale, en Amérique, au Cap de Bonne-Espérance et jusqu'en Australie, la France seule est en possession de produire le vrai vin de table, culte qui détermine en même temps qu'il soutient. Les deux tiers de la France, de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal vont enterrer d'ici à dix ans tout ce qu'il y a de mauvais vins issus de l'Allemagne occidentale irritante, la cui de pluie qu'il ne s'éteignent. Avec du travail et du soin, l'homme obtient et partage, sans dans les pays froids et humides, des vins de dessert, acidulés, ou sucrés, ou alcooliques. Le vin de consommation quotidienne, celti qui est pour ainsi dire le emeraud du pain, ne se recoule que chez nous.

Et il ne dépendrait que de nous d'en recoller assez pour la consommation de toute l'Europe.

La France, envoiée dans son ensemble, est un immense vignoble, dont la surface est de 89 millions d'hectares, la culture de la vigne. La récolte moyenne est annuellement de 50 millions d'hectolitres, ce qui donne environ 135 litres par tête d'habitant ou 37 quotidiens par jour et par personne. C'est peu, mais on pourrait doubler, tripler la production, sans altérer en rien la qualité du produit.

Je n'ai jamais cru de mettre en ports de mer toutes les côtes de France, mais je pense, avec l'illustre docteur Guyot et quelques autres maîtres, que nos vignes pourraient être plus étendues et plus florissantes, ces cépages mieux choisis, la taille plus intelligente, le vin mieux façonné et mieux gardé, et que la rédemption de l'agriculture française ne peut venir que de ce côté-là.

La vigne est un arbre sans complainte et facile à vivre. Le sarment, lorsque il est enraciné, est un véritable saule, qui a une grande douceur. Pourvu qu'il trouve le climat et l'expansion qui lui conviennent, elle passe volontiers sur les autres conditions. Presque tous les terreaux lui sont bons : sols calcaires, siliceux, argileux, même, tout lui convient. Vous la voyez prier sous la vaudoue au milieu des pâquerettes et des cailloux, sans apparence d'humus. Dans quelques départs du sud-ouest, on prend un pal de fer, on perce un trou de mire en pâtie roche, on y plante une pourelle, un petit poireau de vigne, et l'on emploie une poignée de terre végétale pour la pourelle devant un cep vigneron, qui va éventer dans cette extrême vicéole. Lorsqu'il a donné des fruits à la vigne, elle en profite; lorsqu'on les lui refoule, elle s'en passe.

L'homme abuse de tout, et particulièrement ce qui lui plaît. La vigne est une de ses victimes les plus éprouvées. Ce qu'il lui fait souffrir, par cuprice, par ignorance ou par routine, dépasse toute imagination. Un arbuste grimpant, qui se plait à cinq et six mètres d'élévation, est rabattu dans certaines provinces à moins d'un mètre de sol. Une plante qui a des amours pour chercher les appuis, est condamnée souvent à se maintenir toute seule. Les cepa de tel caillou sont presque de trois et quatre mètres; dans tel autre, on les empêche quasiment d'atteindre la hauteur qu'ils ont eu au plus : la 50,000 à l'heure. Nous conduisons la stérile ligne oblique, en ligne horizontale et quelqu'fois de haut en bas, si tel est notre bon plaisir. La taille est dans certaines vignobles une véritable mutilation : l'homme abat tout le jeune bois, sans ou deux yeux à chaque branche, et il se plaint que l'abondante récolte sorte par l'étroit chemin qu'il a laissé. Je connais tel caillou où la routine impécable déclasse une période qu'importe tous les caps, sauf à les recouvrir que la sécheresse sera tout une partie du cheval.

Malgré nos fantaisies et nos erreurs, les générations mismelles de

les plus heureuses de leur point de vue. La vigne rend cinq cent vingt hectolitres par hectare, et la culture demande moins de travail et davantage; par suite elle nous donne un produit ne dépendant que de trois fois plus rémunérateur que les autres cultures, bœufs, céréales, tubercules, fourrages. Je vous ai dit que la partie culturale l'homme et le sol; la vigne est en dehors de cette partie. Nous en avons 2,387,631 hectares répartis entre 3,200,000 propriétaires; c'est en moyenne, qui réunit la moyenne des lots à 3,000 hectolitres d'ouvrage, n'engendre pas la misère; il a sa force.

Je ne me charge point d'estimer la valeur initiale du vin qui se récolte en France tous les ans. La police officielle du Livret d'*l'Exposition* la portait à 750 millions de francs. La statistique officielle, publiée en 1860 par les soins du gouvernement résulte ce chiffre à 500 millions. Il est difficile d'affirmer que le prix moyen de nos vins, chez le vigneron, soit de 10 ou 15 fr. L'effectif de 10 ou 15 centimes le litre. D'autre part, un déjeuner travaillé du docteur Guyot, publié en 1862 à l'imprimerie impériale, aux frais de l'Etat, affirme que le vin français coûte au vigneron 10 francs le litre, c'est-à-dire plus de deux milliards; car le revenu agricole, offert également au vigneron, est élevé, dès 1860, à 3,53,868,634 francs. L'évaluation du docteur Guyot me paraît la plus vraisemblable, quoique un peu forcée. Je la rabaisserais d'un quart; le total de la production vinicole ressortirait à un milliard et demi, l'effectif à trente francs et le vin de qualité moyenne à six sous.

A six sous l'il y aurait encore du vin à six sous? Il y en a même à sept centimes le litre, et du vin fut porté, qui se revende à profusion dans les magasins; mais ce chiffre semble être le prix minimum du vin de commerce. Le vin d'exportation (nous savrons vendu 308 millions en 1866) vont environ un franc le litre en moyenne; les grands vins valent jusqu'à deux et quinze francs, pris sur place, quelques mois après la vendange.

J'ai peu de chose à dire sur les vins que l'enthousiasme des gourmets appelle grands, ni plus ni moins que Charlemagne et Louis XIV. Nous avons deux vignobles qui déclinent la critique, car ils n'ont plus de progrès à faire; c'est la haute Bourgogne et le Médoc. Culture, fabrication, conservation des vins, tout est pour le mieux dans ces deux admirables coins du monde. Les vins échappent apparemment à des hommes qui sont réellement qui n'auront grâce de leur paysance que par avance leurs propres intérêts. Mais il existe une maladie qu'ils ont prise de vendre leur vin aux autres; les défendre contre une tentation faite naturelle par le temps qui court. D'autre part, la facilité toute nouvelle des transports, d'autre part la multiplication des grandes et moyennes fortunes, la rage de paresser et la faveur de jour ont presque entièrement la demande des vins finaux. Toute le monde veut goûter le vin de Givry-Vergisson, et tout le monde a bien raison, car c'est le roi des vins rouges. Mais le vignoble ne mesure que 48 hectolitres qui produisent vingt hectolitres l'an dans l'autre, années moyenne. Il est manifestement impossible de faire un vin de 48 hectolitres avec 48 hectolitres de raisins, sans recourir au brûlage, et d'arriver à un résultat qui ne sera pas moins bon que le résultat obtenu dans les vignobles de Chateauneuf-du-Pape, de Beaumes-de-Venise, de Gigondas, de Vacqueyras, pointant un ailleret d'appartheid qui saurait se passer sans quelques vignes de Chateauneuf. C'est ici que j'admire l'héroïsme des grands vignobles. Ils pourraient allonger leurs vins par des mélangeages; ils pourraient, sans encourrir un reproche trop sévère, remettre insensiblement les fins esprits, qui donnent peu, par des essences plus robustes et plus fécondes. Mais un terrible orgueil les retient; ils se sentent comme obligés par la noblesse de leurs vignobles et maintiennent à la qualité du produit au détriment de leurs intérêts. Ils se sentent obligés de faire ce qu'ils demandent à être honoré; car c'est vouloir dire que d'abord le vignoble a été trompé; et le Châteauneuf à trois cinquante. Ainsi donc, ils peuvent vendre cher un vin parfait, et laisser à quelques marchands élaborer la honte et le profit de la fraude. Mais nous parlerons du commerce au peu plus loin.

Si les cultures de la Bourgogne et du Bordelais ne peuvent plus gagner en perfection, elles peuvent gagner en étendue. La vigne réussit très-convenablement dans les landes de la Gironde; quelle richesse conquête à faire au néant! Les Bourguignons entendent encore en céréales bien des champs qui sont les vignes de l'aventure. Ses dernières tentatives, que faut-il pour triompher le revenir non d'un champ? Quelques avances de capital et quelques années de patience.

C'est vrai que la main-d'œuvre manque partout, dans les vignobles les plus célèbres comme dans les plus modestes. Les bras s'en vont! c'est le cri unanime; et la vigne réclame une infinité de forces: labours répétés, taille, serrage, souffrage contre l'oidium, pincage, ébourgeonnage, rongage, effeuillage, vendange! J'en ai passé plusieurs d'entre eux, et le vin n'est pas encore au pressoir. Ajoutez diverses opérations, toutes fort délicates, qui transforment le raisin en vin accomplit, vous comprendrez l'importance capitale de la main-d'œuvre et le caractère de la culture de la vigne. Planter n'est pas une aigresse aiguë; mais trouver des ouvriers à un prix raisonnable, voilà le hic. Or, nous n'en pouvons recruter à aucun prix dans certaines régions; les travailleurs aiment mieux émigrer à la ville que de succomber sur la terre d'autrui.

La solution de ce problème, on la tient, l'apôtre de la viculture, M. Gayot, qui on ne saurait si trop citer, ni trop louer, préside depuis longtemps la loi nouvelle qui reconnaît la main-d'œuvre avec la propriété et fixera sur chaque vignoble une population nombreuse et assidue, active et dévote.

On peut également l'ouvrir vers l'ouest. Ouvrir des champs vers la ville, os n'est pas seulement l'idée d'un peu plus fort et d'une existence plus gaie, c'est surtout, le déculement; c'est l'impossibilité d'être établi d'assurer quelque chose, d'assurer le repos de sa vieillesse, de léguer un patrimoine à ses enfants. S'il demeure au village, il est sûr du vivre et du mourir modeste. Fait-il fortune à la ville? il n'en sait rien; c'est l'inconnu; mais l'inconnu, terreur des heureux, est l'espérance des miséreux.

Vous pouvez rester ces pauvres gens à la campagne? Ne leur proposez pas une augmentation de salaire: ils resteraient peut-être, mais sans doute l'ouvririez-vous à la mort. Leur gîte ne croîtrait pas en raison de leurs exigences. Il faudrait que le prix de leur travail de la journée soit à leur éminence, c'est-à-dire que le prix de leur travail ne soit pas. Mais arriviez le vigneron au moment où il fait son paquet, et dites-lui: Si tu veux rester, je te donnerai d'abord le strict nécessaire, ensuite un bout de toiture qui te sera gagné jusqu'à 1,000 francs par an, et tu veux; l'irréalisé fixe tout (car il ne faut pas que l'ouvrier meure de faim si la vigne est gelée ou grêlée) et tant pour cent sur le produit de la terre.

Le travail agricole à la journée et à prix fixe, sans intérêt au produit de travail, sans profit éventuel rémunérateur de l'énergie, de l'intelligence et du dévouement, comporte une perte sérieuse d'au moins trois sur quatre au détriment du propriétaire, au détriment de l'ouvrier, au détriment de la société tout entière. Il y a là une fausse position qui irrite le propriétaire, parce qu'il est convaincu qu'il paie par le salaire fixe toutes les facultés de l'homme qu'il emploie... Mais l'injustice est bien plus révoltante aux yeux de l'ouvrier, qui de son côté est persuadé qu'on ne lui paye que sa moitié, et tout en venant par livres au propriétaire ses facteurs de travail, empêchant les bras devant le propriétaire et semblant dire: « C'est moi qui paie, et je paie pour vous argenter. » Les mêmes individus traverseraient à perdre la tête dès la première heure du matin jusqu'à la nuit tombée s'ils savaient que le dixième de la récolte est pour eux.

Pourquoi la vigne du vigneron rapporte-t-elle pertout deux fois plus que celle du propriétaire? C'est pourtant le même homme qui la cultive. Je me trompe: il n'est pas le même homme lorsqu'il commence à travailler pour lui.

Appeler le vigneron au partage de la récolte, c'est ajouter le respect à son travail et à son caractère. Une étroite solidarité unit ses intérêts à ceux du propriétaire; cette sorte d'association le relève de ses propres yeux; son avantage est d'etre d'une honnêteté et courageuse et espérance: il saigne la vigne du propriétaire avec autant d'amour qu'il se était à lui seul.

Le métayage de la vigne est établi depuis longtemps dans le Beaujolais, le Jura, la Savoie et en mille autres lieux. Un paturier et un pasteur s'associent: l'un, près sa vigne, l'autre son travail, et les fruits se partagent généralement, pas moins. Ce marché de compte à demi n'est pas équitable dans les grands crus: l'homme qui vient de payer son travail, et qui récolte quelques becasses ne peut pas le faire pour le pasteur et le paturier. Ces becasses gagnent à traire sa vigne. Mais un dixième de la récolte du Haut-Buron ou du Château-l'Évêque paverait mieux le vigneron que tout une moitié de la vendange en Savoie.

Le partage des fruits, pratiqué par toute la France dans des proportions équitables, ferait aboutir la main-d'œuvre; il retiendrait à la campagne un million de familles florissantes et prospères, sinon riches: une famille de vigneron suffit à la culture de trois hectares. Ce système accroîtrait sensiblement le revenu des propriétaires, qui, tout en donnant plus, recevraient davantage. Ceux-là mêmes qui ont le plus à perdre, les propriétaires de vignobles, seraient vaincu de mauvaises, et la plus lucrative de toutes les cultures remplacerait en moins endroit un résultat inutile.

Le produit des vignes présentes et futures sera non-seulement doublé, mais amélioré par l'instruction professionnelle des travailleurs. Il y a fort à faire pour chasser la routine qui règne dans presque tous nos vignobles. Personne ne songe à pêcher du nord au sud l'uniformité des méthodes: chaque éminent commande une culture à part; l'habitant des Hautes-Alpes a raison de laisser monter sa vigne à quatre mètres; le Champenois fait bien de maintenir la scame au ciel, tout près du sol. Tel usage veut être taillé dans l'usage, et non pas dans la coutume; mais il y a quelques usages d'une application universelle qu'il faut introduire à tout prix, dans le cœur des vignobles.

Quelques départs en faveur d'une mauvaise habitude de manier la vigne à l'oreille. Si ce n'est à l'oreille, c'est à l'étrale, ou au mattoir, au marier. Rien de plus pittoresque que cet accroclement renouvelé des anciens, mais rien de plus possible à la révolte. Le raisin mur, mal donné, donne un vin acide... qui ne se conserve pas heureusement.

Nombre de vignobles croient donner plus de force à la plante et augmenter le rendement par la taille à deux yeux, au printemps ou à l'automne, par procédé qu'une diminution de récolte et un épaissement de la vigne, qui passe à ce de tous côtés en sarmants.

On s'imagine dans le Midi que le raisin le plus mûr, le moins le plus sucré, donne le vin le plus riche. L'expérience a démontré que nos vins du Midi seraient meilleurs si l'on échauffait le fruit avant maturité trop grande, entre 9 et 11 degrés géocentriques.

Une érenne plus funeste encore est celle qui consiste à prolonger indéfiniment la cueillette. Le vin du tableau ne doit pas entrer plus d'un sommeil, sous peine d'après-midi de se détruire; il faut le tirer tout de suite, et non pas le laisser au repos.

Un vin ne doit être conservé par grandissimes masses, dans des tonnes de deux et trois centaines de kilogrammes, mais dans de petits fûts de deux et trois hectolitres, ouverts ou dans des caisses exemptes de mazagout, et serrés dans des caisses dont la température se maintient constamment entre 10 et 12 degrés centigrades.

En résumé, la vigne, qui ne réussit bien que dans les climats tempérés, doit être taillée modérément et vendangée à maturité moyenne: cavage modéré, conservation en vases de dimension moyenne dans des caisses de chêne, échalas, échalas et tonneaux; la densité de la cuve doit être de 1000 francs le litre; et tout force aux cultivateurs seront imbus de ces principes, la France boira de bon vin à discrétion.

Je vous ai dit que la production totale de nos vignes ne donne que 335 litres par tête d'habitanc. Mais comme l'exportation de 3,200,000 hectolitres nous prend huit litres à chacun, la ration du citoyen français est réduite à 127. Les habitants de Paris font tout à la province: ce n'est pas 127 litres qu'ils boivent, mais 183. Les délégués de la classe 73, dans leur rapport, affirment que Paris consommerait bien davantage. N'était-ce pas le système actuel des impôts et taxes qui a détruit l'excédent d'octroi, qui dépassait la valeur de la plus grande partie des vins de France?

Il est positif que le vin passe chez les portes de Paris. Ajoutez que cet impôt, qui taxe impitoyablement, au même prix, la piquette et le romande, est progressif en sens inverse. Il est de cinq pour cent dans plusieurs cas, et de cinq cents pour cent dans quelques autres. Le riche, après l'acquittement d'un droit raisonnable, met dans sa cave un produit pur, généreux, délicat, garant par la loyauté du



vendeur qui est le propriétaire du vignoble. Mais le pauvre qui achète un litre de vin amateur est indigentement volé, sinon enlevé, par ce marchand... La bouteille des ouvriers (qui ne figure pas à l'assiette) est triplée à Paris même pour être dérobée et dérobée.

Tes estimables industriels commandent aux viseurs-chefs du Mal le liquide de force et de couleur concentrées, aussi sombres et aussi noir que possible, afin qu'une pièce de vin, après avoir été dégustée, puisse se détourner de deux ou trois. Génial pour l'administration de Paris, et par leur ordre, que certains vigoureux de l'Intérieur, du Gers et du Lot, vincent leur révolte, par une addition d'aspirine.

Mal était connu ; les abus sont reprisés toutes les fois qu'ils prennent le caractère d'un délit. Mais le système actuel des impôts est tout à fait à ce qu'il faut pour qu'il reforme. Une taxe ad valorem est assurément préférable, mais l'administration incomplète de la pratique. Il faudrait établir un commerce à claire émission au jury de gourmets pour déguster et estimer chaque bouteille de vin !

Il y a cependant quelque chose à faire, tout le monde en convient ; l'administration aurait tout à gagner et rien à perdre si l'ouverture des grandes villes buvait un vin alimentaire, et toujours, sur lieu des Fêtes, et non dans le corps.

Je n'ai pas dans ma poche un franc à proposer, mais je me rappelle une discussion du Corps législatif où M. Blumenthal, député, a émis une idée intéressante. Il demandait, si j'en souviens, qu'on ouvrit à Paris une vente à la criée pour les vins de consommation populaire. L'enclosure était publique, le prix des marchandises déclaré, et l'acheteur devait le payer au moment de l'ouverture, s'élevait-il à cinquante cent pour cent du prix initial, la classe pauvre aurait encours du vin auquel il avait manqué. Les profits communs de l'�erment, tout rendus à Paris, ne vaudraient guère plus de quinze francs l'hectolitre ; un droit de cent pour cent les porterait à trente, et le peuple boirait du vin naturel à six sous. Je ne pense pas qu'il soit possible de faire une loi à ce sujet, mais il existe d'assez bonnes bases pour la concevoir. Quant aux familles riches ou complaisantes, elles continueront à payer l'enclosure taxe pour économie, car il est évident que les vins de Château-l'Évêque à 12,000 francs ne viendront pas se vendre à la criée pour le plaisir de payer 13,000 francs, d'autre part. Reste à savoir si, dans cette discussion, il n'y a pas quelque chose qui profitait davantage, grâce à la suppression de la fraude et au développement de la consommation. Les caïdines se porteraient mieux, l'enveilleront plus fort, et boiront moins d'alcool ; les vendeurs se différencieront plus avantageusement de leur produit, et comme ils le vendraient eux-mêmes, sans leur nom, ils arriveront vite à la supériorité. C'est une question d'utopie développée par M. Hauguenau ; elle m'a vivement intéressé, et je ne m'interroge pas sur qui elle fut son auteur ou son jour d'auteur.

Mais voilà un long discours sur le vin en général, et nous n'avons rien dit de ces merveilleux échantillons que tous les vignobles de la terre ont cavoyés au Champs de Mars. Je les ai cependant étudiés en compagnie, comme on lit un beau livre dont on m'a voté que le dos.

(Monsieur.)

— A continué —

EDMOND ABOUT.



ANNONCES ET AVIS DIVERS.

DE PAR L'EMPEREUR, LA LOI EN JUSTICE

On fait savoir à tous qu'il appartient — Que le 21 du mois d'août, à midi, il sera procédé à la vente, par autorité de justice, sur échafauds, à Papeete, place de Marché, de marchandises diverses provenant des magasins de la Tabith Cotton and Coffee Protection Company, et qui résultent, savoir : Balles de caoutchouc Ste. Island, tissus d'échappée, maté, le tout sous paix emballé, avec six pour cent de ses pour les frais.

L'Advertiser, LUELOC.

I LE SOUSCRIPTION A L'HONNEUR DE INFORMER LE PUBLIC que M. Schairf est entré courtois assidu dans sa trajecture de commerce.

Les affaires seront continuées comme précédemment sous la même raison.

LE DESTINATAIRE DE LA CAISSE **LA**, CONTE-
nant Librairie, expédié par M. A. Tousain fils aîné, commissionnaire en Haye, et arrivé ici par le transatlantique barque Atahau, est invité à la recueire à

C. THUILLER,

120 RUE DU FAUBOURG-Saint-Honoré, Place du Marché.

EN PARTANCE POUR FRANCE

I LE TROIS-MARS BARQUE DE 1^e CLASSE — **BACALAN**, capitaine Reynard, partira directement pour France vers le 19 août prochain.

S'adresser pour fret et passage à J. BRANDER,
122-123 quai de la

signature du navire.

THE BRITISH AND FOREIGN MARINE INSURANCE COMPANY (Limited)
LIVERPOOL AND LONDON

Capital : ONE MILLION pound sterling

Risks taken and losses made payable in San Francisco, Honolulu, Victoria N. L., Valparaíso, Sydney, Manila, Calcutta, Bombay, Liverpool, London, or in any port of Pacific, by G. WILKENS, Agent.

PHARMACIE GRAFFE & CARDELLA
Successeurs de J. PERINER
SPECIALITÉS

Vins médicamenteux
Eaux minérales de Vichy et de Goussainville
Druggies de laitue de fer de Grise et Coati
10-Hôtel-de-Ville — Philtus de Jérôme de Montrouge, de Debau, de Frank, etc., etc.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPÉETE

DU vendredi 10 au jeudi 16 juillet 1868 inclus.

NAUVEAU DE COMMERCE ENTRÉ.

13 juillet. **Cerf-volant anglois Resende**, commandé par M. Edward North, commandant, de la Flotte de l'Inde en route pour Valparaiso ; 150 hommes d'équipage.

NAUVEAU DE COMMERCE SORTANT.

16 juillet. **Côte local Auzi**, de 11 ton, patres Legous, ven. de Morœa en 1 jour.

15 juillet. **Côte local Razel**, de 11 ton, patres Legous, ven. de Morœa en 1 jour.

NAUVEAU DE COMMERCE ENTRÉ.

15 juillet. **Transvaal-bateau pantesque Matador**, de 188 ton, cap. Rasmussen, avec une valeur de 200000 francs, pour le Sénégal, M. Robert Stéphane, armement, débarquement et chargement déclaré.

12 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

11 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

11 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.

15 juillet. **Géot. de Huskies Tamanarivato**, de 87 ton, cap. Hanau, ven. de Terre Neuve, à bord : 2000 francs, débarquement déclaré.